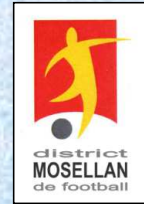




Arbitres de LIGUE et de DISTRICT MOSELLANS de la LGEF

CE MESSAGE EST IMPORTANT

Saison 2020 / 2021



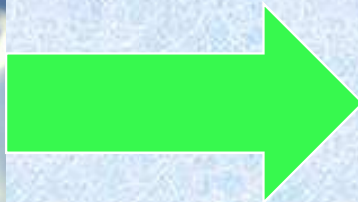
**Vous étiez 625 Arbitres Mosellans
au 1^{er} Février 2020**

**Poursuivez l'aventure
en renouvelant dès aujourd'hui
votre licence d'ARBITRE**



**Après une saison qui s'est trop
rapidement arrêtée,**

**Voici le temps du renouvellement de
votre licence Arbitre**



**Avant le 15 Juillet pour être prêt pour
la nouvelle saison et ...**

**Avant le 31 Aout pour couvrir
son club**





TROIS ETAPES OBLIGATOIRES

1. **Votre Dossier Médical**
2. **Votre Questionnaire de Désignations**
3. **Votre Licence**





Votre Dossier Médical de « BASE »



Pour faire simple, car les arbitres ont déjà eu toutes les explications au travers de 3 mails de la part de la CDA Moselle.

Cela concerne TOUS les Arbitres Mosellans District ET Ligue (sauf FFF)



- Dossier médical = dossier de 3 ou 4 pages à télécharger, pour le 31/08 maxi, mais recommandé pour le 30/06 :

<https://moselle.fff.fr/documents/?cid=36&sid=6&scid=168&sscid=-1&pid=0>



- À remplir par votre médecin traitant
- Il conditionne la délivrance de votre licence



**à envoyer (prioritairement) à
Vincent Merulla (57420 SOLGNE),
en version exclusivement « papier »**



Votre Dossier Médical « complémentaire »

Cela concerne TOUS les Arbitres Mosellans District ET Ligue (sauf FFF)

Examen cardio : délai rallongé jusqu'au 31/12.

Ceux qui ont uniquement un ECG de repos à effectuer : un médecin traitant, s'il est équipé, peut effectuer cet examen mais l'interprétation ne doit pas en être automatique

L'échographie cardiaque, à ne faire qu'UNE SEULE FOIS, à partir de 18 ans, avant la saison 2022/2023

- Examen ophtalmo : ne concerne que les arbitres de Ligue
 - l'acuité visuelle annuelle du médecin traitant, également sur le dossier District
 - mais ceux (*) qui auront à passer l'examen détaillé chez un spécialiste, un délai d'un an est accordé – les arbitres seront contactés personnellement

(*) Il y a lieu de préciser que l'examen ophtalmo détaillé – 5 items – (page 4 du dossier Ligue) ne concerne que les arbitres de Ligue (et 3F). Il doit être effectué à la première licence d'arbitre de Ligue (donc par les candidats Ligue), puis à partir de 35 ans, tous les 4 ans.

**à envoyer (prioritairement) à
Vincent Merulla (57420 SOLGNE),
en version exclusivement « papier »**



Votre Questionnaire de Désignations

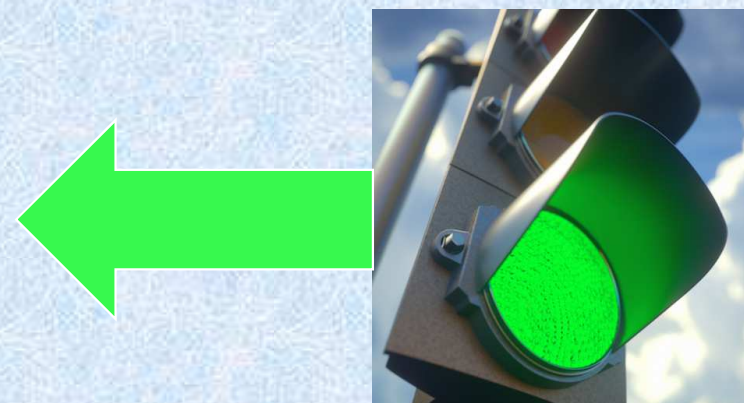
Cela concerne TOUS les Arbitres Mosellans District ET Ligue (sauf FFF)

- Il est **OBLIGATOIRE**
- Il **CONDITIONNE** donc les désignations, aussi bien en CRA qu'en CDA/SCA.
- Il nous permet de connaître les **modifications** vous concernant, ainsi que vos **désidérata**
- Nouveau cette saison, vous aurez à le remplir avec un **questionnaire Google ...**
... en cliquant sur ce lien à partir du mail reçu (ctrl+clic pour suivre le lien),

[Fiche individuelle de renseignements arbitre](#)

Il renseignera une fiche individuelle qui sera transmise à votre secrétaire de désignations.

Sans ce document, pas de rencontre



Votre Licence

Cela concerne TOUS les Arbitres Mosellans District ET Ligue (sauf FFF)



DEMANDE DE LICENCE DE FOOTBALL

NOM du club : _____ PRÉNOM : _____

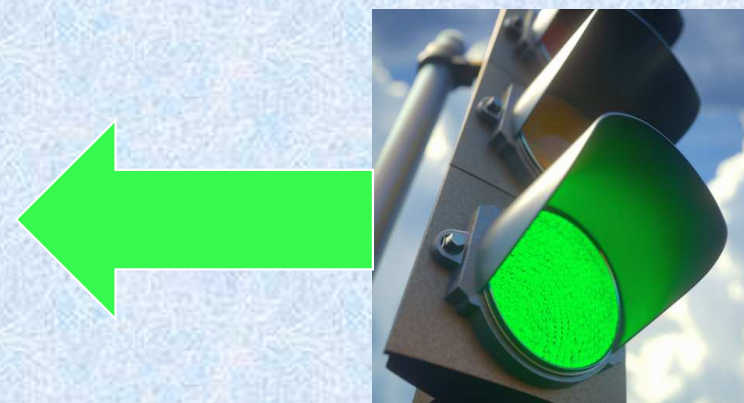
NOM : _____ Ville de naissance : _____ Télé : _____
Né(e) le : _____ Em : _____
Adresse : _____ Po : _____

CP : _____ Ville : _____

Demande une ou des licences de types (plusieurs cases peuvent être cochées)
Joueur Libre / Joueur Futsal / Joueur Entrepri / Salarié

Dernier club quitté : _____

Assurances : _____ (prénom) _____ (intermédiaire de ma Ligue) _____



- A partir de Début JUIN 2020, prendre contact avec votre club, le secrétaire ou le référent-arbitre pour compléter, vérifier, traiter la question d'assurance, et signer la demande de licence
- Ce document doit être scanné, puis envoyé via FootClubs
- Pour les arbitres indépendants, s'adresser à la CDA Moselle





Faites vite !

**Prenez soin de vous
et
Bonnes vacances**

Conception : MV/CDA57